



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS
Section Du Pas de Calais

DECLARATION LIMINAIRE AU CTPD DU 15/10/2009

Monsieur le président,

Après avoir tenu la semaine dernière un CTPD actant notamment pour la constitution juridique des Services des Impôts des Particuliers de LENS et du PRS d'ARRAS, tout en y ajoutant (pour faire bonne mesure) le bilan de la formation professionnelle, Vous tenez un second CTPD à une semaine d'intervalle portant cette fois sur la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais.

A la DGFIP les feuilles de route doivent s'imposer à tous sans véritable concertation sauf celle de l'affichage habillé quand même d'un cycle de réunions plus ou moins formelles. Le rouleau compresseur des réformes sans état des lieux préalables en matière de missions et d'emplois avance inexorablement, sans réellement mesurer les effets et les dégâts collatéraux engendrés. Seule la bataille de la réforme, menée tambour battant, a droit de cité.

La création des 2 nouvelles structures, objet du CTPD du 9 octobre, a été fixée au 01/12/2009. Elle s'ajoute aux précédentes créations départementales de SIP. En outre, bien que Le département n'ait pas été (heureusement) préfigurateur, ce 1^{er} novembre 2009 Feu nos ex DSF et TG, vont rejoindre la tête du peloton des directions départementales unifiés des finances publiques, sans attendre un bilan objectif des préfigurations.

Malheureusement, Il ne s'agit pas de mettre en place une véritable structure qui réponde aux exigences du service public, au service des particuliers mais bien d'exécuter une réorganisation politiquement correcte.

Pour l'Union SNUI/SUD TRESOR, le compte n'y est pas. Les effectifs dévolus à la mission « recouvrement » sont mal calibrés ; la mission d'accueil pourtant prioritaire est orpheline pour ce métier. Les missions d'assiette sont en danger, et les charges excessives, Le travail se délite. La réforme CDI/CDIF étendue à tout le département voici déjà plusieurs mois , n'y est sans doute pas étrangère.

DE plus en plus le réseau des particuliers commence à prendre de plein fouet à travers le gracieux la paupérisation d'une partie de nos concitoyens, et le réseau des professionnels est sous tension quasi permanente depuis 1 an pour soutenir les entreprises tout en préservant les intérêts du trésor. Quant à la gestion publique, elle commence à voir avec inquiétude des budgets de collectivités locales fragilisées par la réforme de la taxe professionnelle.

Un constat s'impose : L'attribution de moyens n'est sous tendue par aucune analyse fonctionnelle. L'organisation, Le fonctionnement devront s'adapter au détriment des conditions de travail et de l'exécution des missions. Or, Le mal être des agents du ministère des finances existe bel et bien : 38 suicides en 2008 dans notre belle administration dont quelques uns sur les lieux mêmes du travail.

Bien sur, nous n'irons pas jusqu'à imputer les motifs de l'ensemble de ces suicides aux méthodes managériales et à la pression de plus en plus stressante de l'environnement professionnel, mais tout comme à France télécom, il est urgent de recenser les risques psycho sociaux et d'y apporter des solutions humaines, car le management par le stress est à bannir de toute relation sociale.

Une réforme, sans moyens, adaptés aux enjeux, mettra à terme en péril, l'exécution des missions de service public.

ET, Ce sont encore les agents qui devront pallier par leur travail et leur conscience professionnelle les erreurs de conception et les manques d'effectifs, avec pour toute reconnaissance les paroles lénifiantes de l'administration et la démolition sournoise du statut de la fonction publique.

Sous l'affichage, c'est un net recul du service public.

En conséquence, l'UNION SYNDICALE SNUI- Sud Trésor exige :

- un bilan sincère et contradictoire missions/emplois
- une reconnaissance financière conséquente aux efforts, aux facultés d'adaptation et à la technicité toujours accrue de l'ensemble des agents .En outre, Pour les agents C, B, et A des impôts le compte n'y est pas, car sous couvert d'harmonisation, ils ont été les oubliés de la traduction financière de la réforme .

En ce qui concerne l'objet même de ce CTPD, Quoi que les représentants des personnels puissent y dire ou voter, la mise en place de cette nouvelle direction fusionnée aura bien lieu ce 1^{er} novembre : les CTPD sont devenus des lieux d'information officielle, sans plus, le pouvoir décisionnaire relevant Du Ministre et Du Directeur Général.
